



Mon conjoint est étranger et nous souhaitons qui puis avoir un ti

Par **babychocolat**, le 12/10/2009 à 19:05

Bonjour,

Je suis de nationalité française. Je me permet de vous poser une question. Mon conjoint est étranger et il est rentré en France il y a plus de 4 ans mais il n'a jamais obtenu de visa, nous sommes mariés il y a 6 mois et depuis nous souhaitons, nous sommes allés à la préfecture de Paris à nos 3 mois de mariage et on lui a demandé de partir en Côte d'Ivoire demander un visa. Nous aimerions savoir si du fait que nous vivons ensemble cela fait plus de 6 mois est-ce que je peux demander à la préfecture de Paris une demande de titre de séjour à la famille "vie privée et familiale" ou si il est dans l'obligation de retourner dans son pays d'origine

Par **Tisuisse**, le 12/10/2009 à 19:10

Bonjour,

Votre message est contradictoire avec celui que vous avez aussi écrit ce jour :

Bonjour, Je me permet de vous poser une question. J'ai une fille de 15 mois et depuis quelle est née son père ne la voit que une fois c'est 2 mois, et ils ont aucun contact de plus il ne paye aucune chose pour elle. J'ai décidé d'aller à la justice d'ailleurs nous sommes convoqués dans un mois, je voudrais savoir si il y a des chances que je puisse avoir le droit de garde exclusive puis que je souhaiterais si je obtiens le droit, que ma fille porte mon nom ou bien qu'il soit ajouté à celui de son père. Merci de me répondre

Vos demandes sont confuses et il vaudrait mieux que vous consultiez un avocat spécialisé.

Par **babychocolat**, le **12/10/2009** à **19:16**

Non je me suis tromper le 2émé message na rien avoir avec le deuxième. Mes je souaiterais savoir pour le titre de séjour de mon conjoint